

DEPARTEMENT DU LOIRET

.....
Arrondissement d'ORLÉANS

.....
Canton de MEUNG sur LOIRE

.....
**COMMUNE
DE
CERCOTTES**
45520

ARRETE n°16/2024

AUTORISANT LA CIRCULATION SUR LE « CHEMIN LATERAL
AU CHEMIN DE FER », DIT RUE DES MOUTONS ET
AUTORISANT L'ACCES DANS LA FORET DOMANIALE POUR
LES ORGANISATEURS DU TRAIL

Le Maire,

Vu l'arrêté n°15/2024 interdisant la circulation sur « le chemin latéral au chemin de fer » dit rue des Moutons,
Vu l'arrêté n°25/2023 interdisant la circulation de véhicules motorisés sur les chemins ruraux 1 et 4 de la commune situés en forêt domaniale,

Considérant que les organisateurs du trail la Cercottoise prévu le 5 mai 2024 ont besoin d'emprunter ces voies pour le transport de matériels et le déplacement des commissaires de parcours,

ARRÊTE

Article 1 : L'accès et la circulation sur le « chemin latéral au chemin de fer » dit rue des Moutons et sur les chemins ruraux communaux dans la forêt domaniale sont autorisés pour les véhicules suivants :

Responsables parcours - Toutes Zones

- Ford Fiesta de M. Pierron, immatriculée 4994-YT-45
- Ford Focus de M. Jacquet, immatriculée 6187-YJ-45

Responsables sécurité - Toutes zones

- Quad M. Mathieu Hugo et Thierry, immatriculation FF-477-YX
- 4x4 M. Mathieu Hugo et Thierry, immatriculation GB-433-DA

Ravitaillements:

- RAV 1 - Quad - GF-285-XN / M. Moreau Xavier et Martel Laurent
- RAV 2 - Mégane 7607 ZE 45 ou Clio FR-563-BF / Famille Dechaud
- RAV 3 - Mégane EG-657-YQ / Famille Constantin/Jallier

Zone Nord (vers carrefour des Mézières)

- Mégane 7607 ZE 45 ou Clio FR-563-BF / Famille Dechaud
- Kangoo CF-187-NX / M. Lorcet
- Clio FJ-850-DK / M et Mme Defrance

Zone sud

- Pt 31 - Dacia Lodgy DC-327-DS / Mme Le Brun
- Pt 27 - Jeep GA-198-KT / M. Dalla-Vera

Article 2 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif d'Orléans, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Article 3 : Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée au responsable de l'organisation du trail et à la gendarmerie d'Artenay/Patay.



Fait à Cercottes, le 2 mai 2024

Le Maire, Martial SAVOURE-LEJEUNE